

CQP

OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) DE COUVOIR

UNE QUALIFICATION
QUI CONTRIBUE AU
DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES DES
SALARIÉ(E)S
QUALIFIÉ(E)S, À
LEUR AUTONOMIE ET
À LEUR TECHNICITÉ
DANS LES UNITÉS
DE PRODUCTION
DE VOLAILLES D'UN
JOUR (COUVOIRS)

PRÉSENTATION DU CQP

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par le Syndicat National des Accouveurs (SNA).

Il concerne les ouvrier(e)s qualifié(e)s qui participent, dans le cadre d'une équipe, aux différentes opérations industrielles du couvoir, aux activités de prestation de services pour les clients, au conditionnement des volailles d'un jour dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de respect des animaux. Ils (elles) peuvent être amené(e)s à transmettre leur savoir-faire.



UN CQP, POUR QUOI FAIRE ?

Le CQP développe l'employabilité et la mobilité professionnelle des salarié(e)s. Il permet de :

- développer des compétences et des savoir-faire par des formations adaptées,
- faire reconnaître ses compétences et ses qualifications professionnelles.



A QUI S'ADRESSE LE CQP ?

Le CQP est accessible à tous les publics : salarié(e)s, demandeur(se)s d'emploi, saisonnier(e)s, intérimaires.

COMMENT OBTENIR SON CERTIFICAT ?

- **Soit par une formation** intégrant une évaluation des compétences, organisée par un prestataire de formation. Les épreuves de certification sont validées, en amont de la formation, par le jury paritaire du CQP.
- **Soit par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)** pour les salarié(e)s qui peuvent justifier d'une année d'activité en lien avec le CQP. Il faut alors remplir un dossier de VAE et passer un entretien avec le jury qui attribue, le cas échéant, le CQP ou des blocs de compétences du CQP. En cas de besoin, des formations complémentaires pourront être préconisées.

QUI DÉLIVRE LE CQP ?

La CPNE¹ de la branche, selon les décisions du jury paritaire. La CPNE délègue aux CPRE² la mise en œuvre et l'organisation des jurys en région.

QUEL FINANCEMENT ?

Plusieurs possibilités de financement existent afin d'accéder au CQP. Pour les connaître, s'adresser à votre délégation territoriale du FAFSEA.



Composition du CQP
et modalités d'inscription
page suivante.

¹ Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en Agriculture

² Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en Agriculture

ARCHITECTURE DU CQP

CQP
Ouvrier(e)
qualifié(e) de
couvoir

LE CQP OUVRIER(E)
QUALIFIÉ(E) DE COUVOIR
COMPREND 3 BLOCS DE
COMPÉTENCES IMPOSÉS.
LES CANDIDATS ONT
ÉGALEMENT
LA POSSIBILITÉ DE
CHOISIR 1 BLOC
DE COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRE, PARMIS
2 BLOCS PROPOSÉS (NON
OBLIGATOIRE).

Chaque bloc de compétences
peut être certifié
indépendamment, soit par la
voie de la VAE soit à l'issue d'une
formation et est définitivement
acquis. Les blocs acquis sont
capitalisables pour accéder à la
certification totale du CQP.

3 BLOCS DE COMPÉTENCES
IMPOSÉS

BLOC DE COMPÉTENCES N°1

OQ Accoupage-Couvoir :
Incubation

BLOC DE COMPÉTENCES N°2

OQ Accoupage-Couvoir : Ecllosion

BLOC DE COMPÉTENCES N°3

OQ Accoupage-Couvoir : Lavage

Tous les blocs de
compétences sont
indépendants et accessibles
par la VAE ou à l'issue d'une
formation.

2 BLOCS DE COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRES (NON
OBLIGATOIRES)

BLOC DE COMPÉTENCES N°4

OQ Accoupage : Tutorat

BLOC DE COMPÉTENCES N°5

OQ Accoupage-Couvoir :
Prélèvements - Prestation

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute inscription au CQP (par la voie de la formation ou de la VAE) votre candidature devra être enregistrée auprès de la CPNE en Agriculture (cpne@fnsea.fr) à l'aide du bulletin de candidature :

www.fafsea.com > Outils et formulaires > CQP.

Pour plus de précisions, voir la rubrique [Salariés > Etre candidat à un CQP](#).

Pour tout renseignement, contactez le FAFSEA : www.fafsea.com > le [Fafsea dans votre région](#)



CONTACTS :



FAFSEA
www.fafsea.com
E-mail : info@fafsea.com



CPNE EN AGRICULTURE
FNSEA
11 rue de la Baume
75008 Paris
Tél : 01 53 83 47 23
E-mail : cpne@fnsea.fr